

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 214

6 avril 1998

SOMMAIRE

Alexander Loffeld International, S.à r.l., Weiswampach	page 10237	Olympic Sports New Line S.A., Luxembourg	10253
B.S.S. Buro Service Systems Sprl, Weiswampach	10238	Ortauc Int. S.A., Luxembourg	10249
Carrelages JB, S.à r.l.	10236	Osprey International S.A., Luxembourg	10251
Etablissements Waltmans, S.à r.l., Brattert	10230	Paddock S.A., Luxembourg	10253
Fair Bikers Naturpark Ourdall, A.s.b.l., Hosingen	10233	PA.ME.LA S.A., Luxembourg	10272
Garage Kauten S.A., Beckerich	10226	Pasea S.A., Luxembourg	10250, 10251
Grand Garage P. Wengler, S.à r.l., Ettelbruck ...	10236	Patima Electro Center, S.à r.l., Bissen	10253
Hermann Scheit und Sohn, GmbH, Luxembourg-Weimershof	10255	Panev S.A., Luxembourg	10254
Hôtel-Restaurant La Bergerie, S.à r.l., Echternach	10236	Phone IT, S.à r.l., Luxembourg	10254
I.B.B. Baugesellschaft, GmbH, Heinerscheid ...	10237	Polytec S.A., Luxembourg	10254
Industrie- und Betonbau, S.à r.l., Heinerscheid ...	10237	Portfolio Selection, Sicav, Luxembourg	10253
Innovat, S.à r.l., Vianden	10231	Power 100 S.A., Luxembourg	10252
International Tobacco Investments S.A., Luxembourg	10232	Prodilux, S.à r.l., Windhof/Capellen	10255
Irpa Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	10239	Real International Holding S.A., Luxembourg ...	10260
I-3, S.à r.l., Rombach/Martelange	10229	Reckenwand Handelsgesellschaft mbH, Bereldange	10260
Karis S.A., Luxembourg	10234	Rondo Investments S.A., Dommeldange	10259
Laralux S.A., Luxembourg	10235, 10236	Schongzentral, S.à r.l., Ettelbruck	10237
Lasy S.A., Luxembourg	10239	Schwachtgen, S.à r.l., Remich	10256
(Les) Lauriers S.A., Luxembourg	10238	S & E - Consult S.A., Luxembourg	10258, 10259
Lighting S.A., Luxembourg	10237	Sefolux, S.à r.l., Luxembourg	10257, 10258
Lufra Immobilière S.A., Luxembourg	10240	SEICOM Seiler Communication, S.à r.l., Livange	10255
Luggo S.A.	10239	Serveuro S.A., Luxembourg	10256
Lyra S.A., Luxembourg	10238	Servitia S.A., Luxembourg	10261, 10262
Macroven S.A., Luxembourg	10240	SFH Swedish Financial Holding S.A., Luxembourg	10264, 10265
Madeleine Finance S.A.H., Luxembourg ..	10242, 10243	Shartrad S.A., Luxembourg	10261
Magara Finance S.A., Luxembourg	10243, 10244	S.I.P.A.C. Holding S.A., Luxembourg	10256
Magellano S.A., Luxembourg	10241, 10242	S.J.M. Finance S.A., Luxembourg	10257
Mainland Corporation S.A., Luxembourg ..	10244, 10246	Sobac S.A., Luxembourg	10261
Marcegaglia International Holding S.A., Luxembg	10252	Société Européenne de Banque S.A., Luxembourg	10265
Mariza S.A.H., Luxembourg	10246	Société Européenne de Travaux S.A., Luxembourg	10262
MecanArbed Dommeldange, Dommeldange ...	10246	Société Financière de l'Union S.A., Luxembourg ..	10259
Medical Services Finance S.A., Luxembourg	10246	Sofichar S.A., Luxembourg	10256
Menuiserie Reckinger, S.à r.l., Niederwampach ..	10227	Sofinde Luxembourg S.A., Luxembourg	10262
Mirror Fund Management Company S.A., Luxembourg	10246	Sopaf S.A., Luxembourg	10263
M.P.P. Modèles Par Poste, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	10248	Soparassur S.A., Luxembourg	10263
Moïse S.A., Luxembourg	10244	Spring S.A., Luxembourg	10268
Montrose S.A., Luxembourg	10248	SSRM Management Company S.A., Luxembourg	10269
Mosaïs, Sicav, Luxembourg	10248	Techno Industrieholding S.A., Luxembourg	10268
Muntcap Holding S.A., Luxembourg	10250	Tecnomatix Technologies S.A., Luxembourg ...	10267
New Debate, S.à r.l., Oberkorn	10250	Themis Convertible, Sicav, Luxembourg	10265
Notafagus, S.à r.l., Mersch	10249	Trans-Art Auction Organisation S.A., Luxembourg	10270
Okean Holding S.A., Luxembourg	10248	(The) Tree Top Computer Training Academy, S.à r.l., Soleuvre	10267
Olspo Holding S.A., Luxembourg	10250	Treize S.A. Holding, Luxembourg 10270, 10271, 10272	
		Unisteel Corporation S.A.H., Luxembourg	10268
		Vetinvest, Sicav, Luxembourg	10272

GARAGE KAUTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 8, rue d'Arlon.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PRIMO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Panama City, Panama, valablement représentée par Monsieur Roland Ebsen, conseiller financier, demeurant à L-6830 Berbourg, Duerfstrooss 23, et Monsieur Jean-Claude Kirsch, licencié en sciences économiques, demeurant à L-4449 Soleuvre, 12, rue Jos. Frisoni;

2.- La société PAMBA INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Panama City, Panama, valablement représentée par Monsieur Roland Ebsen, préqualifié, et Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à L-4996 Schouweiler, 28, rue de la Résistance,

les mandats des prédicts Messsieurs Ebsen, Kirsch et Hess leur ont été conférés suivant deux procurations sous seing privé données le 17 septembre 1996, déposées au rang des minutes du notaire Paul Bettingen de Niederanven, en date du 24 octobre 1996, numéro 1317 de son répertoire, acte enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, au volume 890B, folio 53, case 03.

Suivants deux procurations sous seing privé données par Messieurs Christian Hess et Jean-Claude Kirsch, en date du 17 décembre 1997 à Grevenmacher, au profit de Monsieur Roland Ebsen ce dernier à pouvoir de représenter valablement les prédites sociétés, ces dernières procurations restant annexées au présent acte pour être soumises avec ce lui-ci à la formalité de l'enregistrement après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les prédites sociétés déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anoyme sous la dénomination de GARAGE KAUTEN S.A., société anonyme.

La société aura son siège social sur le territoire de la Commune de Beckerich.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de véhicules automoteurs, le commerce de gros et de détail de pneus ainsi que d'accessoires pour véhicules automoteurs, l'exploitation d'une station de service aux véhicules automoteurs ainsi que d'un atelier mécanique pour autos et motos.

Elle pourra faire toutes opérations et transactions, tant mobilières qu'immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents (LUF 2.500,-) francs par action.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de son administrateur-délégué pour la gestion journalière; pour tous les engagements du domaine technique qui dépassent la contre-valeur de cinquante mille francs (LUF 50.000,-), la contresignature du gérant technique est obligatoire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier mardi du mois de juin à 18.00 heures.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- la société PRIMO INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Panama City, deux cent cinquante actions . . .	250
- la société PAMBA INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Panama City, deux cent cinquante actions . . .	250
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 1998.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à 45.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Joseph Kauten, pensionné, demeurant à L-8523 Beckerich, 8, rue d'Arlon,
 - Madame Gaby Kauten, employée privée, demeurant à L-8521 Beckerich, 30, rue de Hovelange,
 - Madame Marie-Claire Kauten, employée privée, demeurant à L-8523 Beckerich, 1A, rue d'Arlon.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:
 - la société anonyme FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
4. L'adresse du siège social est fixé à L-8523 Beckerich, 8, rue d'Arlon.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis et ont pris la décision suivante:

Est nommée administrateur-délégué, Madame Marie-Claire Kauten, préqualifié.

Est nommé gérant technique, Monsieur Emile Risch, maître en mécanique, demeurant à L-8539 Huttange, 1A, chemin de Huttange.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Ebsen, J. Kauten, G. Kauten, M.-C. Kauten, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 22 décembre 1997, vol. 396, fol. 81, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Serkeyn.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 7 janvier 1998.

L. Grethen.

(90068/240/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

MENUISERIE RECKINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison n° 45.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Georges Reckinger, maître-menuisier et son épouse,
- 2.- Madame Sylvie Miller, conjoint aidant, demeurant ensemble à L-9672 Niederwampach, Maison n° 45.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MENUISERIE RECKINGER, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Wincrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un atelier de menuiserie avec vente des articles de la branche,
- le commerce d'articles d'ameublement.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Georges Reckinger, maître-menuisier de Niederwampach, deux cent cinquante parts sociales	250
- par Madame Sylvie Miller, conjoint aidant de Niederwampach, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés étant époux et épouse, la présente société est à considérer comme société familiale conformément à l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à trente-deux mille cinq cents francs (LUF 32.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.

2. Est nommé gérant technique de la société, Monsieur Georges Reckinger, préqualifié.

Est nommée gérante administrative de la société, Madame Sylvie Miller, préqualifiée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

La gérante administrative peut engager la société par sa seule signature pour des engagements dont la contre-valeur ne dépasse pas le montant de cinquante mille francs (LUF 50.000,-).

3. L'adresse du siège social est fixé à L-9672 Niederwampach, Maison n° 45.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Reckinger, S. Miller, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 5 janvier 1998, vol. 396, fol. 85, case 7. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 janvier 1998.

L. Grethen.

(90069/240/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

I-3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, rue de Bigonville.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Dante Matteucci, chargé de recherche, demeurant à Asciano Pisano (I), via I. Possenti, 40.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue.

Titre I^{er} Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, au Luxembourg et à l'étranger, l'étude, le développement, la commercialisation de systèmes, de services et de matériels informatiques et télématiques.

Elle peut s'intéresser directement ou indirectement par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés, associations ou entreprises tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, dont l'objet social serait similaire ou connexe au sien, ou simplement utile ou favorable à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui soient de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

L'assemblée générale est apte à interpréter la portée et la nature de l'objet de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de I-3, S.à r.l.

Art. 5. Le siège est établi à dans la Commune de Rambrouch.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales de cinq cents francs (LUF 500,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs, ou pour cause de mort, à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En toute hypothèse, les associés restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits. Ils devront se tenir aux valeurs constatés dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'année social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Dante Matteucci, chargé de recherche, demeurant à Asciano Pisano (I). Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 1998.

Frais

Les parties ont évalués le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-)

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant de la société, Monsieur Dante Matteucci, préqualifié.

2. La société se trouve valablement engagée par la seule signature du gérant.

3. L'adresse du siège social de la société est à L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Matteucci, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 5 janvier 1998, vol. 396, fol. 85, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 janvier 1998.

L. Grethen.

(90070/240/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

ETABLISSEMENTS WALTMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8816 Brattert, 1, rue de Kuborn.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Lucien Waltmans, ingénieur, époux de Madame Renée Walsdorf, demeurant à L-8816 Brattert, 1, rue de Kuborn.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ETABLISSEMENTS WALTMANS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Wahl.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet le commerce national et international ainsi que l'installation de tous équipements techniques dans les domaines du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, du sanitaire, du frigorifique et de l'électrique.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des gérants est fixé à un.

II. Est nommé gérant de la société, Monsieur Lucien Waltmans, préqualifié.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

III. L'adresse du siège social est fixé à L-8816 Brattert, 1, rue de Kuborn.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signés le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Waltmans, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 5 janvier 1998, vol. 396, fol. 85, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 janvier 1998.

L. Grethen.

(90071/240/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

INNOVAT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9420 Vianden, 26, rue de la Gare.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsevenundneunzig, am achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Ewald Schares, Kaufmann, wohnhaft in D-54675 Lahr, Zur Lehmkaul 3,

2) Herr Walter Dahm, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Gilzem, Osterborn 1.

Diese Komparenten ersuchten den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer zwischen ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Komparenten gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehenden Satzungen sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zugrunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb von Bausystemen sowie die Entwicklung von Marketingkonzepten und Messesystemen.

Die Gesellschaft kann alle anderen Aktivitäten, industrieller, geschäftlicher und finanzieller Natur ausführen, die diesen Gegenstand direkt oder indirekt fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung INNOVAT, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Vianden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500. 000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,-LUF).

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Ewald Schares, Kaufmann, wohnhaft in D-54675 Lahr, Zur Lehmkaul 3, zweihundertfünfzig Anteile	250
2. Herr Walter Dahm, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Gilzem, Osterborn 1, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	500

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit Zustimmung aller Überlebenden an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft ist verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Gesellschafter keine persönlichen Verpflichtungen ein.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1997.

Art. 12. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreissigtausend Luxemburger Franken (30.000,- LUF) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt Herr Ewald Schares, Kaufmann, wohnhaft in D-54675 Lahr, Zur Lehmkaul 3, welcher die Gesellschaft durch seine Unterschrift verpflichten kann.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9420 Vianden, 26, rue de la Gare.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Schares, W. Dahm, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 104S, fol. 54, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 7. Januar 1998.

P. Frieders.

(90072/212/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.041.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 janvier 1998.

Pour INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

(00950/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

FAIR BIKERS NATURPARK OURDALL, A.s.b.l.

Gesellschaftssitz: Hosingen, 6, op der Hei.

STATUTEN

Die unterzeichneten und alle später eintretenden Personen gründen eine Vereinigung ohne Gewinnzweck, gemäss dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Kapitel I. Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen FAIR BIKERS NATURPARK OURDALL, A.s.b.l. Sie hat ihren Sitz in Hosingen im Bistro um Camping. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel 2. Vereinszweck

Art. 2. Zweck des Vereins ist die Förderung des Naturverträglichen Freizeitradsports einschliesslich des Mountain Biking in zukünftigen NATURPARK OURDALL, und seinen Nachbarregionen. Der Vereinszweck wird insbesondere durch folgende Aktivitäten umgesetzt:

- Naturverträgliche Fahrrad- sowie Mountainbikestrecken auszusuchen.
- Gruppen-Fahrradtouren zu organisieren und an Randonnee, Stundenrennen und ähnlichen Veranstaltungen teilnehmen.
- Sich an der Organisation von sportlichen, kulturellen und touristischen Aktivitäten rund um den Radsport im zukünftigen NATURPARK OURDALL zu beteiligen.

Kapitel 3. Mitgliedschaft

Art. 3. Den Erwerb der Mitgliedschaft kann jede Radsportbegeisterte Bürger(in) erwerben. Die Mindestzahl beträgt 3 Mitglieder.

Art. 4. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- Tod; Freiwilligen Austritt; Nichtbezahlen des Mitgliederbeitrages.
- Ausschluss durch die Generalversammlung.

Kapitel 4. Rechnungswesen

Art. 5. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungsdatum beginnt.

Art. 6. Finanzmittel. Die Finanzmittel der Vereinigung setzen sich aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus etwaigen staatlichen und kommunalen Beihilfen und aus Besuchereinnahmen von selbst organisierten Veranstaltungen zusammen. Der Jahresbeitrag wird jährlich durch die Generalversammlung festgelegt und darf 1.000,- Franken je Mitglied nicht übersteigen.

Art. 7. Jahresabschluss, Jahresbericht. Der Kassierer erstellt jedes Jahr für die Generalversammlung eine Bilanz der Vereinigung sowie einen Jahresbericht und unterbreitet sie der Generalversammlung. Der Jahresabschluss unterliegt der Genehmigung der Generalversammlung.

Kapitel 5. Komitee

Art. 8. Der Verein wird durch ein Komitee geleitet, für das erste Jahr übernimmt das Gründungskomitee die Leitung. Die Mindestzahl beträgt 5 Mitglieder und die höchstzahl 11 Mitglieder. Bei der alljährlichen Generalversammlung können neue Komiteemitglieder gewählt werden.

Art. 9. Das Komitee wählt aus seinen Mitgliedern einen Präsidenten und einen Vizepräsidenten. Es ernennt einen Sekretär und einen Kassierer.

Art. 10. Dem Komitee obliegt die Geschäftsführung und die Vertretung der Vereinigung bei allen gerichtlichen Verhandlungen. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist fällt unter die Zuständigkeit des Komitees, für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung der Vereinigung Dritten gegenüber die gemeinsamen Unterschriften vom Präsidenten und vom Sekretär, bzw. die Unterschrift einer Person, welche dazu Prokura vom Komitee erhalten hat.

Art. 11. Das Komitee tritt auf Einladung des Präsidenten oder drei der Komiteemitglieder zusammen. Es ist Beschlussfähig wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters bei Stimmengleichheit ausschlaggebend ist.

Kapitel 6. Generalversammlung

Art. 12. Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes regeln die Befugnisse der Generalversammlung. Der Generalversammlung vorbehalten sind:

- a) die Änderung der Satzung;
- b) die Wahl der Komiteemitglieder und zweier Kassenrevisoren.

Art. 13. Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 30. Juni statt. Eine ausserordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Komitees, oder auf schriftliche Anfrage von mindestens 10 Mitgliedern. Die Einladungen zu den Generalversammlungen geschehen auf Betreiben des Verwaltungsrates durch schriftliche Mitteilung mindestens acht Tage vor dem Versammlungstermin, die Einladung enthält die Tagesordnung:

Art. 14. Die Generalversammlung wird geleitet durch den Präsidenten des Komitees und in dessen Abwesenheit durch den Vizepräsidenten.

Art. 15. In der Generalversammlung hat jedes Mitglied eine Stimme. Die Beratungen der Generalversammlung werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt. Besonders was die Änderungen der Statuten betrifft. Kein Beschluss darf gefasst werden über einen Gegenstand, der nicht auf der Tagesordnung steht, es sei denn, dass es sich auf Verwaltungsfragen der Vereinigung erstreckt und eine Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen der Anwesenden erhält. Bei Stimmgleichheit gilt ein Antrag als abgelehnt.

Art. 16. Die Auflösung der Vereinigung wird durch Art. 18-25 des Gesetzes geregelt. Im Falle von freiwilliger oder gerichtlicher Auflösung der Vereinigung wird das verbleibende Vermögen für einen guten Zweck verwendet, oder es fällt einer Gesellschaft mit einer ähnlichen Zielsetzung zu.

Die vorliegenden Statuten wurden bei der Gründungsversammlung vom 3. Dezember 1997 in Hosingen beschlossen.

Gründungsmitglieder:

Name und Vorname, Beruf, Anschrift, Nationalität

Barre Patrick, tourneur, L-9807 Hosingen, an der Meilchen, 14, Luxemburger.
 Berscheid Marco, ouvrier, L-9807 Hosingen, an der Meilchen, 6, Luxemburger.
 Heirens Stefan, étudiant, L-9376 Hosingen, rue Principale, 29, Luxemburger.
 Hoffmann Arnold, tourneur, L-9805 Hosingen, Um Weiher, 3, Luxemburger.
 Hoffmann Serge, fonctionnaire d'Etat, L-9753 Heinerscheid, um Knapp, 73, Luxemburger.
 Lanners Serge, ouvrier, L-9376 Hobscheid, rue Principale, 30, Luxemburger.
 Lanners Marco, ouvrier, L-9831 Consthum, rue Groschen, Luxemburger.
 Nagel Patrick, couvreur, L-9466 Weiler, rue Principale, 5A, Luxemburger.
 Stolwyk Jos, ouvrier, L-9809 Hosingen, route d'Eisenbach, 5, Luxemburger.
 Schaus Raymond, ag. d'assurance, L-9807 Hosingen, an der Meilchen, 14, Luxemburger.
 Seiler Marcel, ajusteur, L-9747 Enscherangen, Maison 31, Luxemburger.
 Trausch Jean, fonctionnaire communal, L-9252 Diekirch, rue du Kockelbierg, 4, Luxemburger.
 Tielemans William, employé privé, L-9805 Hosingen, um Weier, 19, Belgier.
 Van Maris Claude, électricien, L-9838 Eisenbach, Maison 65A, Luxemburger.
 Zenner Marc, cultivateur, L-9164 Lipperscheid, rue de l'Ecole, Luxemburger.
 Kneesch Petra, employée privée, L-9233 Diekirch, avenue de la Gare, 81, Luxemburger.

Komitee

Präsident: Hoffmann Arnold, L-9805 Hosingen, um Weier, 3.
 Vize-Präsident: Nagel Patrick, L-9466 Weiler, rue Principale, 5A.
 Sekretär: Barre Patrick, L-9807 Hosingen, an der Meilchen, 6.
 Kassierer: Schaus Raymond, L-9807 Hosingen, an der Meilchen, 14.
 Mitglied: Berscheid Marco, L-9807 Hosingen, an der Meilchen, 14.
 Seiler Marcel, L-9747 Enscherange, Maison 31.
 Tielemans William, L-9805 Hosingen, um Weier, 19.

Enregistré à Clervaux, le 18 décembre 1997, vol. 205, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(90076/999/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

KARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
 R. C. Luxembourg B 55.196.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juillet 1997

L'assemblée générale décide de nommer, pour une période qui expire à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2001:

- Monsieur Raymond Van Herck, administrateur-délégué;
- GATEWAY MANAGEMENT LIMITED, administrateur;
- LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Leo Staut comme commissaire aux comptes pour une période qui expire à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

KARIS S.A.
 R. Van Herck
 Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00954/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

LARALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.523.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LARALUX S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 337 du 30 juin 1997,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 58.523.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Rodt/Syre.

Le président nomme secrétaire Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Wieme, employée privée, demeurant à Mamer.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) a) Modification de l'année sociale et en conséquence de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars.»

b) Réduction du premier exercice par report de la date de clôture du 31 août 1998 au 31 mars 1998.

2) a) Modification de l'article 14 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'août à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

b) Fixation de la première assemblée générale ordinaire annuelle en 1998.

3) Démission avec décharge au Commissaire aux Comptes, la société à responsabilité limitée COOPERS & LYBRAND, réviseurs d'entreprises, établie à B-1200 Bruxelles, 216, avenue Marcel Thiry.

4) Nomination en remplacement comme Commissaire aux Comptes la société civile COOPERS & LYBRAND, Réviseurs d'Entreprises, établie 16, rue Eugène Ruppert à L-1014 Luxembourg.

5) Augmentation du capital autorisé de 2.000.000.000,- LUF à 6.000.000.000,- LUF et modification de l'article 5 alinéa 4 des statuts.

6) Emission d'un emprunt obligataire convertible de maximum DEM 250.000.000,- selon les modalités à arrêter par le Conseil d'Administration avec renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale et en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars.

L'assemblée décide de reporter la date de clôture du premier exercice du 31 août 1998 au 31 mars 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'août à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Troisième résolution

L'assemblée donne démission avec décharge au Commissaire aux Comptes, la société à responsabilité limitée COOPERS & LYBRAND, réviseurs d'entreprises, établie à B-1200 Bruxelles, 216, avenue Marcel Thiry.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, la société civile COOPERS & LYBRAND, Réviseurs d'Entreprises, établie 16, rue Eugène Ruppert à L-1014 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de 2.000.000.000,- LUF à 6.000.000.000,- LUF et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 4). Le capital autorisé de la société est de six milliards de francs luxembourgeois (6.000.000.000,-) divisé en six cent mille (600.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide l'émission d'un emprunt obligataire d'un maximum DEM 250.000.000,- convertible en actions au choix du titulaire et donne plein pouvoir au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités avec renonciation de la part des actionnaires existants au droit de souscription préférentiel.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à LUF 25.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Duvieusart, M.-J. Reyter, I. Wieme, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 104S, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 janvier 1998.

P. Decker.

(00955/206/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

LARALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(00956/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

HOTEL-RESTAURANT LA BERGERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 47, rue de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 1.661.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 501, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

LUXEMBOURG

Signature

(90075/502/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

GRAND GARAGE P. WENGLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9001 Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 235.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 9 janvier 1998, vol. 260, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 janvier 1997.

G. Weydert.

(90074/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

CARRELAGES JB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Dénonciation de domicile

Le soussigné, Monsieur Pierre Bingen, déclare qu'il a une adresse privée, et qu'il n'a rien à faire avec la firme J B, S.à r.l., de laquelle toute correspondance passe sous son adresse privée depuis le mois de septembre 1997.

Wellenstein, le 23 décembre 1997.

P. Bingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00953/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SCHONGZENTRAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 91-93, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 771.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 1998, vol. 260, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 janvier 1998.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.
LUXEMBOURG

(90077/663/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

INDUSTRIE- UND BETONBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.283.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 1998, vol. 260, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 janvier 1998.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.
LUXEMBOURG

Signature

(90078/663/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

I.B.B. BAUGESELLSCHAFT GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 3.316.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 1998, vol. 260, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 janvier 1998.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.
LUXEMBOURG

Signature

(90079/663/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

ALEXANDER LOFFELD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 4.007.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 1998, vol. 260, fol. 52, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.
LUXEMBOURG

Signature

(90080/663/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

LIGHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.405.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société,
tenue de façon extraordinaire en date du 6 janvier 1998,
enregistrée à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 7*

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de Monsieur Graziano Rondanelli de son poste d'administrateur avec effet en date du 1^{er} janvier 1998, lui donne décharge spéciale pour l'exercice 1997 et décide de nommer Monsieur Carlo Bagnato, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il terminera le mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

(00962/065/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

B.S.S. BURO SERVICE SYSTEMS SPRL.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.687.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 1998, vol. 260, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.
LUXEMBOURG

Signature

(90081/663/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 1998.

LES LAURIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guille Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.349.

Le bilan au 30 juin 1997, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 1997 et enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier.

Signature.

(00960/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

LES LAURIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guille Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.349.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire,
tenue au siège social en date du 12 décembre 1997*

Les comptes clôturés au 30 juin 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1997.

Les mandats de Messieurs Marc Muller, Jean-François Bouchoms et Alain Noullet, administrateurs, et le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 30 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme
LES LAURIERS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 501, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00961/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

LYRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 34.677.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 60 du 11 février 1991.

Statuts modifiés par acte reçu par le même notaire, en date du 9 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 235 du 2 juin 1992.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, qui s'est tenue le 12 décembre 1997 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Monsieur Fabrizio Ottaviani, avocat, demeurant à CH-Lugano, a été coopté comme administrateur, en remplacement de Monsieur Luigi Ottaviani, décédé.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour la société LYRA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00966/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

IRPA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 35.938.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société IRPA IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(00952/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

LASY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.258.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée SYMBIOSE, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son gérant, Monsieur Philippe Mantz, directeur de sociétés demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 181, Grand-rue,

habilité à engager la société par sa signature individuelle;

2. Monsieur Joseph Lamparski, commerçant, demeurant à Luxembourg;

3. Madame Heide Scholz, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la société anonyme LASY S.A., vec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 28 novembre 1997, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la société comme suit:

«**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans le cadre de la gestion journalière.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mantz, J. Lamparski, H. Scholz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 104S, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1998.

F. Baden.

(00957/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

LASY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

F. Baden.

(00958/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

LUGGO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.443.

Les administrateurs de la société, Messieurs J. P. Van Keymeulen, E. Vermeer et E. Patteet ont démissionné de leur fonction d'administrateurs et la FIDUCIAIRE VAN LOEY & PATTEET S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes en date du 1^{er} décembre 1995.

Le siège social, 23, rue du Fort Neipperg à L-2230 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

L. Van Loey

FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00964/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

LUFRA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 30.867.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société LUFRA IMMOBILIERE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(00963/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MACROVEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MACROVEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué Madame le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cents (300) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun des administrateurs.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun des administrateurs.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 104S, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

M. Thyès-Walch.

(00967/215/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MACROVEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

M. Thyès-Walch.

(00968/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MAGELLANO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGELLANO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 15 février 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué Madame le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 27.750.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 30.000.000,- par la création, l'émission et la souscription de 28.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune à libérer intégralement par des versements en espèces et libération de 1.250 actions à concurrence de 75% pour un montant de LUF 935.500,-.

- Modification subséquente de l'article 3, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à LUF 30.000.000,- divisé en 30.000 actions de LUF 1.000,- chacune, entièrement libérées.»

Exposé

Madame le Président expose préalablement à l'assemblée que la société fut constituée au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a constaté que les actionnaires ont payé à l'instant la somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 937.500,-) sur la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes, de sorte que les actions prémentionnées sont actuellement libérées à concurrence de cent pour cent (100%), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 28.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-), par la création et l'émission de vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société VECO TRUST S.A., ayant son siège à Via Lavizzari 4, (Angolo Via Canonica), CH-6900 Lugano.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société VECO TRUST S.A., prédésignée, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 27 novembre 1997,

laquelle a déclaré par sa représentante susnommée, souscrire aux vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de vingt-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 28.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

A la suite de cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ trois cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 380.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, M.-J. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 104S, fol. 5, case 5. – Reçu 287.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

M. Thyès-Walch.

(00973/215/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MAGELLANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

M. Thyès-Walch.

(00974/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MADELEINE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 46.135.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Régis Meister, employé privé, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MADELEINE FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.135, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, sous le numéro 99 du 17 mars 1994, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 décembre 1997; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme MADELEINE FINANCE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à USD 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 décembre 1997 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de USD 300.000,- (trois cent mille dollars des Etats-Unis), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis) à USD 550.000,- (cinq cent cinquante mille dollars des Etats-Unis), par la création et l'émission de 300 (trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que les 300 (trois cents) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MADELEINE FINANCE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de USD 300.000,- (trois cent mille dollars des Etats-Unis) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de USD 550.000,- (cinq cent cinquante mille dollars des Etats-Unis), représenté par 550 (cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune, entièrement libérées et qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Meister, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 103S, fol. 92, case 11. – Reçu 109.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

M. Thyes-Walch.

(00969/215/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MADELEINE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 46.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour le notaire

Signature

(00970/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MAGARA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.851.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luc Van Wallegem, employé privé, demeurant à Etalle, agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MAGARA FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.851,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 15 décembre 1997; une copie conforme d'un extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1.- Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés à l'article cinq des statuts dressés le 24 juin 1997, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 545 du 3 octobre 1997.

2.- En vertu des dispositions de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 15 décembre 1997, d'augmenter le capital social de huit millions neuf cent cinquante mille (8.950.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter du montant de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois à douze millions neuf cent cinquante mille (12.950.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission à la valeur nominale de huit mille neuf cent cinquante (8.950) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et dont la souscription est réservée à l'actionnaire majoritaire.

Le conseil d'administration a conféré tous pouvoirs à Monsieur Luc Van Wallegem, préqualifié, à comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de cette augmentation de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de cette augmentation de capital.

3.- Monsieur Luc Van Wallegem, préqualifié, déclare avoir reçu la souscription des huit mille neuf cent cinquante (8.950) actions nouvelles de la part de l'actionnaire majoritaire HORIZON HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, qui les a libérées intégralement à la valeur nominale par un versement en espèces à un compte bancaire au nom de MAGARA FINANCE S.A., de la somme de huit millions neuf cent cinquante mille (8.950.000,-) francs luxembourgeois.

Il déclare également avoir reçu la renonciation à son droit de souscription préférentiel de la part de l'unique autre actionnaire FINANCIERE DU BENELUX S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Les prédites souscription, libération et renonciation ont été justifiées au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'un certificat bancaire émis par la BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, en date de ce jour, d'une déclaration de souscription, et d'une déclaration de renonciation, lesquels documents resteront annexés aux présentes.

4.- Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à douze millions neuf cent cinquante mille (12.950.000,-) francs luxembourgeois, représenté par douze mille neuf cent cinquante (12.950) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à cent trente mille (130.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Van Walleghem, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 104S, fol. 66, case 1. – Reçu 89.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

R. Neuman.

(00971/226/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MAGARA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.851.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

R. Neuman.

(00972/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

**MOISE S.A., Société Anonyme,
(anc. METAN HOLDING S.A.)**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 44.203.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

(00985/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 58.050.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MAINLAND CORPORATION S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks (R.C.S. Luxembourg B no 58.050) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 3, 1997, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 261 of May 29, 1997 (the «Company»).

The meeting was opened with Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Miss Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Ute Bräuer, avocat, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Statement by the shareholders, that they intended to incorporate a company subject to the common corporate income tax (so called SOPARFI) and not a company subject to the law of 31 July 1929.

2.- Amendment of the purpose of the company and subsequent change of Article 4.

3.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders state, that they intended to incorporate a company subject to the common corporate income tax (so called SOPARFI) and not a company subject to the law of 31 July 1929.

Second resolution

The meeting decides to amend the purpose of the company and to subsequently change the wording of Article 4, that now reads as follows:

«**Art. 4. Purpose.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kinds, and the administration, control and development of its portfolio. The further purpose of the corporation is the acquisition of immovable property.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purposes.»

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme anonyme MAINLAND CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, (R.C.S. Luxembourg B n° 58.050), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 février 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 261 du 29 mai 1997 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ute Bräuer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Déclaration par les actionnaires, qu'ils avaient l'intention de constituer une société soumise au régime fiscal ordinaire des sociétés (SOPARFI) et non une société soumise à la loi du 31 juillet 1929.

2.- Modification de l'objet de la société et modification en conséquence de l'Article 4 des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés se sont déclarés dûment convoqués et informés de l'ordre du jour avant cette réunion, aucune convocation n'était nécessaire.

IV.- Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est dûment convoquée et peut valablement délibérer de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires déclarent, qu'ils avaient l'intention de constituer une société soumise au régime fiscal ordinaire des sociétés (SOPARFI) et non une société soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière que ce soit de même que la cession par vente, échange ou autrement de valeurs mobilières de toute espèce ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société aura également pour objet l'acquisition de biens immeubles.

La société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimée utile pour l'accomplissement de ses objets.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est formulé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des comparants et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: G. Harles, S. Wagner-Chartier, U. Bräuer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1997, vol. 831, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(00975/239/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 58.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(00976/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MARIZA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 32.547.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société MARIZA S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(00980/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MEDICAL SERVICES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 60.466.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

– GERBORA FONDATION, société de droit du Liechtenstein, avec siège social à Rugell, ci-après désignée par «le comparant»,

ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rugell, le 9 décembre 1997, ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

– La société anonyme MEDICAL SERVICES FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.466, a été constituée suivant acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 647 du 20 novembre 1997.

– Le capital social est fixé à cent cinquante millions (150.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de trois mille sept cent cinquante (3.750,-) francs luxembourgeois chacune.

– Le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société.

– Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:

- de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;
- de désigner le comparant comme liquidateur.

– Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence, l'activité de liquidation a été terminée, et que

- tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.

Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

– En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.

– Le comparant certifie que les actions au porteur n'ont jamais été matérialisées, et qu'un registre des actions nominatives n'a jamais été créé.

– Les livres et documents de la société seront conservés à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 104S, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

R. Neuman.

(00982/226/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MecanARBED DOMMELDANGE.

Siège social: Dommeldange.

Extrait du compte-rendu de la réunion du 30 décembre 1997 du conseil d'administration

Point 4: Nomination d'un fondé de pouvoir.

Le conseil d'administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Hubert Wagner, fondé de pouvoir de MecanARBED DOMMELDANGE.

Dommeldange, le 8 janvier 1998.

R. Henrion

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00981/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MIRROR FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.897.

Le siège social de la société de gestion et du fonds commun de placement MIRROR FUND a été transféré, avec effet au 1^{er} décembre 1997, à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIRROR FUND MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1997, vol. 501, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00984/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MOSAÏS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.988.

Le siège social de la société a été transféré, avec effet au 1^{er} décembre 1997, à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOSAÏS
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00986/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

M.P.P., MODELES PAR POSTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 165, rue de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 25.078.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1997, vol. 488, fol. 87, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1998.

M. Wilhelmus
Associé

(00987/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MONTROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 59.048.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 6 janvier 1998, que:

* Ont été acceptées les démissions des administrateurs de la société, à savoir: Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune et Mademoiselle Nicole Thommes, et du commissaire aux comptes, la société DEBELUX AUDIT S.A..

* Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Maître Edouard de Fierlant Dormer, avocat, demeurant à Luxembourg.

* Maître Serge Marx, avocat, demeurant à Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes.

* Le siège social a été transféré au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00988/304/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

OKEAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 36.583.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

– OKEANOS STIFTUNG, société de droit de la principauté de Liechtenstein, ayant son siège social à Balzers/Principauté de Liechtenstein, ci-après désignée par «le comparant», ici représentée par Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Balzers/Principauté de Liechtenstein, le 10 décembre 1997, ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

– La société anonyme OKEAN HOLDING, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 36.583, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 220 du 22 mai 1991.

- Le capital social est fixé à sept millions (7.000.000,-) de francs, représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.
 - Le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société.
 - Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:
 - de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;
 - de désigner le comparant comme liquidateur.
 - Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence, l'activité de liquidation a été terminée, et que
 - tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.
- Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.
- Les opérations de liquidation ont fait l'objet d'un examen par un commissaire à la liquidation, le réviseur d'entreprises, COMPAGNIE DE REVISION, en date du 1^{er} décembre 1997, qui estime n'avoir pas d'observations à faire dans le cadre de sa mission, suivant rapport ci-annexé.
 - En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.
 - Comme conséquence de ce qui précède, les sept mille (7.000) actions au porteur ont été annulées par lacération en présence du notaire instrumentant.
 - Les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à quinze mille (15.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Wagener, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 104S, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 1998.

R. Neuman.

(00993/226/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

NOTAFAGUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Mersch, 1, rue Lohrberg.

R. C. Luxembourg B 29.801.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 1997, vol. 308, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour NOTAFAGUS, S.à r.l.

Signature

(00992/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

ORTAUC INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 46.247.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société ORTAUC INT. S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(00996/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

NEW DEBATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4592 Oberkorn, 5, rue des Cerisiers.
R. C. Luxembourg B 43.638.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1998, vol. 308, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberkorn, le 9 janvier 1998. NEW DEBATE, S.à r.l.
(00991/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MUNTCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 46.716.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 11 novembre 1997, que:

* Décharge a été donnée aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Alain Renard, Madame Yolande Yohanns et Monsieur Bob Faber, et au commissaire aux comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

* Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2003:

- Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg;
- Maître Edouard de Fierlant Dormer, avocat, demeurant à Luxembourg.

* Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à Aspelt, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2003.

* Le siège social a été transféré au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 1997.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1997, vol. 501, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

(00989/304/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998. *Le Receveur (signé): J. Muller.*

OLSPO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15 rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 50.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 501, fol. 60, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

*Signature
Mandataire*

(00994/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PASEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.117.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PASEA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 435 du 5 septembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué Madame le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification de la nature de la société pour la changer de société commerciale en société holding de droit luxembourgeois.
- Modification de l'objet social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme de participations financières existante en société anonyme holding.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1997, vol. 104S, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

M. Thyes-Walch.

(01002/215/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PASEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

M. Thyes-Walch.

(01003/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

OSPREY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.396.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour OSPREY INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

(00997/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MARCEGAGLIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 33.281.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société

MARCEGAGLIA INTERNATIONAL HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(00977/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MARCEGAGLIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 33.281.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 335 du 20 septembre 1990.

Modifiée pour la dernière fois en date du 22 décembre 1995 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 143 du 22 mars 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 14 avril 1997, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

* Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été reconduit pour une période d'un an.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Pour la société

MARCEGAGLIA INTERNATIONAL HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00978/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

MARCEGAGLIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 33.281.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 335 du 20 septembre 1990.

Modifiée pour la dernière fois en date du 22 décembre 1995 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 143 du 22 mars 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 5 décembre 1997 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

* Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été reconduit pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

Pour la société

MARCEGAGLIA INTERNATIONAL HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00979/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

POWER 100 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.522.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour POWER 100 S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(01008/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PADDOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 25.205.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 1997 et enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1998.

(00998/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PADDOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 25.205.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire,
tenue au siège social en date du 1^{er} décembre 1997*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1996.

Les mandats de Messieurs Marc Muller et Georges Prost, et de Madame Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Monsieur Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
PADDOCK S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00999/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PORTFOLIO SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.144.

—
Le siège social de la société a été transféré avec effet au 1^{er} décembre 1997 à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Pour PORTFOLIO SELECTION, SICAV
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 68, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01007/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

OLYMPIC SPORTS NEW LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1016 Luxembourg, 11, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.364.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 501, fol. 60, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

Signature
Mandataire

(00995/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PATIMA ELECTRO CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 66, route de Colmar.
R. C. Luxembourg B 25.207.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Wiltz, le 29 décembre 1997, vol. 169, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PATIMA ELECTRO CENTER, S.à r.l.

(01004/557/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PANEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.036.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PANEV S.A.
Signatures

(01000/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PHONE IT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1997

Présentement, les nouveaux associés de la société à responsabilité limitée PHONE IT, S.à r.l. ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris, à l'unanimité, la décision suivante:

a) Monsieur Yitzhak Grun est remplacé en tant que gérant par Monsieur Steve Darne.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

M. Tasca S. Darne

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 500, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01005/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

POLYTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 34.454.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme POLYTEC S.A., avec siège social à Luxembourg, 1, rue Philippe II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.454,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 juillet 1990, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations C, de l'année 1990 à la page 1594.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Molitor, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Zanetti, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Mariette Mousel, employée privée, épouse François Portzen, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

1) Qu'il résulte d'une liste de présence que les mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée laquelle, de ce fait, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

Cette liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents et des mandataires des actionnaires représentés, a été paraphée et paraphée par les membres du bureau et le notaire et restera annexée au présent procès-verbal avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

a.- Fixation du capital autorisé de la société à LUF 10.000.000,- (dix millions de francs) et autorisation du conseil d'administration de procéder à décider de l'augmentation du capital social pendant une période de cinq années.

b.- Modification de l'article trois (3) des statuts relatif au capital social de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour et, après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à porter le capital social de la société de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) à dix millions de francs de francs (LUF 10.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (LUF 1.250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et ce pendant une période de cinq ans à partir du jour de la publication du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts en fonction de cette première résolution prise, auquel sera donc ajouté le texte suivant:

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions de francs (LUF 10.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (LUF 1.250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves en capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président a prononcé la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Molitor, G. Zanetti, M. Mousel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1997, vol. 838, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1998.

B. Moutrier.

(01006/272/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PRODILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen, route des 3 Cantons.

R. C. Luxembourg B 16.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

Signature.

(01009/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SEICOM, SEILER COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle Le 2000.

R. C. Luxembourg B 50.022.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1998, vol. 308, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Livange, le 9 janvier 1998.

SEICOM, SEILER COMMUNICATION, S.à r.l.

(01019/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

HERMANN SCHEIT UND SOHN, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg-Weimershof, 28C, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 41.423.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1998, vol. 308, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

HERMANN SCHEIT UND SOHN, G.m.b.H.

(01013/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SCHWACHTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 30.167.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1998, vol. 308, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 janvier 1998.

SCHWACHTGEN, S.à r.l.

(01014/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SERVEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 53.311.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1998.

(01020/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SERVEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 53.311.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 1^{er} décembre 1997*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

Le mandat de Messieurs Marc Muller, Administrateur-délégué, Alain Gouverneur et Mademoiselle Heike Mueller, administrateurs, et le mandat de Monsieur Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme

SERVEURO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01021/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

S.I.P.A.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 52.987.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société S.I.P.A.C. HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(01027/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOFICHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.111.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 501, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société

Signature

(01033/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

S.J.M. FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.825.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour S.J.M. FINANCE, Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(01028/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SEFOLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.742.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

MULTIPLES S.A., avec siège social à F-67610 La Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur, ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée à La Wantzenau, le 26 novembre 1997, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée SEFOLUX avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 193 du 17 avril 1996;

- Qu'aux termes de huit cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 26 novembre 1997,

lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, il a été cédé:

- par Monsieur Laurent Broda, président directeur général, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur, trois cent soixante-dix-huit (378) parts sociales à la société MULTIPLES S.A., préqualifiée, au prix global de trois cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (378.000,- LUF), quittancés;

- par Madame Chantal Cardi Broda, administrateur de sociétés, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur, cinquante (50) parts sociales à la société MULTIPLES S.A., préqualifiée, au prix global de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF), quittancés;

- par Monsieur Jonathan Broda, administrateur de sociétés, demeurant à F-67610, La Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur, douze (12) parts sociales à la société MULTIPLES S.A., préqualifiée, au prix global de douze mille francs luxembourgeois (12.000,- LUF), quittancés;

- par Mademoiselle Sharon Broda, administrateur de sociétés, demeurant à F-67610, La Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur, douze (12) parts sociales à la société MULTIPLES S.A. préqualifiée, au prix global de douze mille francs luxembourgeois (12.000,- LUF), quittancés;

- par Monsieur Bastien Broda, administrateur de sociétés, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur douze (12) parts sociales à la société MULTIPLES S.A., préqualifiée, au prix global de douze mille francs luxembourgeois (12.000,- LUF), quittancés;

- par Monsieur Michael Broda, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur, douze (12) parts sociales à la société MULTIPLES S.A., préqualifiée, au prix global de douze mille francs luxembourgeois (12.000,- LUF), quittancés;

- par Monsieur François Bloch, administrateur de sociétés, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur, douze (12) parts sociales à la société MULTIPLES S.A., préqualifiée, au prix global de douze mille francs luxembourgeois (12.000,- LUF), quittancés;

- par Monsieur Arié Benayoun, administrateur de sociétés, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur, douze (12) parts sociales à la société MULTIPLES S.A., préqualifiée, au prix global de douze mille francs luxembourgeois (12.000,- LUF), quittancés;

- Que la cessionnaire est propriétaire des parts cédées et elle aura droit aux bénéfices y afférents à partir de ladite cession.

- Que Monsieur Paul Marx, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Laurent Borda, préqualifié, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée SEFOLUX, déclare accepter lesdites cessions de parts ci -avant documentées au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

- Que suivant décision collective des associés du 26 novembre 1997, la cession intervenue a été agréée à l'unanimité.

La prédite décision collective des associés restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique, savoir MULTIPLES S.A., préqualifiée, représentée par Monsieur Paul Marx, comme dit ci-avant,

a décidé de modifier l'article 6 des statuts relatif au capital et à sa répartition, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, qui sont toutes détenues par la société anonyme MULTIPLES S.A., avec siège social à F-67610 Wantzenau, 2, rue Louis Pasteur.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1997, vol. 104S, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 1998.

G. Lecuit.

(01017/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SEFOLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 1998.

G. Lecuit.

(01018/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

S & E - CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.985.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S & E - CONSULT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.985, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 44 du 24 janvier 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 399 du 19 août 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Denise Tremong-von Gienanth, administrateur de sociétés, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Louis Tremong, ingénieur, demeurant à Steinfort.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Rauchs, ingénieur, demeurant à Saelu.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social en lui donnant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les activités consultatives et d'assistance technique, ainsi que toutes les autres prestations d'études et de services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle fournira notamment tous services d'études, de conseil, d'assistance, de coordination, de surveillance et d'expertise technique tant dans le domaine de la réalisation que de l'exploitation et de la maintenance de projets.

Elle peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet; elle peut participer dans des sociétés nationales ou étrangères ayant le même objet.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social en lui donnant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les activités consultatives et d'assistance technique, ainsi que toutes les autres prestations d'études et de services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle fournira notamment tous services d'études, de conseil, d'assistance, de coordination, de surveillance et d'expertise technique tant dans le domaine de la réalisation que de l'exploitation et de la maintenance de projets.

Elle peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet; elle peut participer dans des sociétés nationales ou étrangères ayant le même objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Tremong-von Gienanth, J.-L. Tremong, J.-J. Rauchs, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 104S, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1998.

F. Baden.

(01015/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

S & E - CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

F. Baden.

(01016/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

RONDO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1518 Dommeldange, 1, rue du Compte de Ferraris, Appartement 13.

R. C. Luxembourg B 55.167.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 1997:

1. Est dénoncée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée au 51, rue Antoine-François Van der Meulen à L-2152 Luxembourg.

2. Est acceptée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée au 1, rue du Compte de Ferraris, Appartement 13 à L-1518 Dommeldange.

Luxembourg, le 25 novembre 1997.

Pour RONDO INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01012/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOCIETE FINANCIERE DE L'UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 60.429.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 29 juillet 1997, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 décembre 1997 que Monsieur Roberto Caramiello a été nommé Président du conseil d'administration

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01032/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

RECKENWAND HANDELSGESELLSCHAFT mbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7260 Bereldange, 12, Elterstrachen.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, den elften Dezember.
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Dieter Günther, Kaufmann, wohnhaft in L-7260 Bereldange, 12, rue Elterstrachen.

Welcher Komparsent dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RECKENWAND HANDELSGESELLSCHAFT mbH mit Sitz in L-7260 Bereldange, 12, Elterstrachen, ist und somit das gesamte Kapital vertritt.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 367 vom 31. Juli 1996,

und abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 553 vom 29. Oktober 1996.

Daß die Gesellschaft eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 54.733.

Daß die Gesellschaft ein Kapital hat von 500.000,- LUF eingeteilt in 500 Anteile welche alle dem Komparsenten zugeteilt sind.

Daß die Gesellschaft weder Immobilien noch Immobilienanteile besitzt.

Alsdann bat der Komparsent den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt.

Erster Beschluss

Der Komparsent, handelnd wie eingangs erwähnt, erklärt andurch die vorbenannte Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 1997, einfach und vorbehaltlos, aufzulösen und zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Der Komparsent verpflichtet sich andurch die gesamte Aktiva und Passiva der Gesellschaft persönlich zu übernehmen.

Dritter Beschluss

Der Geschäftsführerin Frau Inge Günther, Kauffrau, wohnhaft in D-61267 Neu-Anspach und dem Prokuristen Herr Dieter Günther, vorbenannt, wird Entlastung für ihre bisherige Tätigkeit erteilt.

Vierter Beschluss

Der Komparsent Dieter Günther wird die Unterlagen und Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren aufbewahren.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparsenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparsent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Günther, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 104S, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 5. Januar 1998.

P. Decker.

(01011/206/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

REAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.999.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue à Luxembourg
au siège social le 30 décembre 1997 à 10.00 heures*

Résolution

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer par cooptation Monsieur Frank Schaffner, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, administrateur, en remplacement de Monsieur Henri Campill, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01010/731/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SHARTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.649.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SHARTRAD S.A.
Signatures

(01024/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SHARTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.649.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SHARTRAD S.A.
Signatures

(01025/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SHARTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.649.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SHARTRAD S.A.
Signatures

(01026/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOBAC, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.823.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour SOBAC, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(01029/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SERVITIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.241.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} mars 1995
et du conseil d'administration du 11 juin 1997*

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration respectivement tenus le 1^{er} mars 1995 et le 11 juin 1997 que la société civile ARTHUR ANDERSEN a été nommée commissaire aux comptes et que Monsieur Alberto Pinceti a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Tamborini.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour extrait conforme
SERVITA S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Extrait pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01022/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SERVITIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.241.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1997
et du conseil d'administration du 17 décembre 1997*

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration respectivement tenus le 12 et 17 décembre 1997 que Monsieur Arrigo Mancini a démissionné comme vice-président tout en maintenant son mandat comme administrateur et que Monsieur Arnaldo Lanteri a été nommé administrateur et vice-président de la société, le tout avec effet au 1^{er} janvier 1998.

Les mandats expireront à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.
Luxembourg, le 5 janvier 1998.

Pour extrait conforme
SERVITIA S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Extrait pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01023/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.946.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société SOCIETE EUROPEENNE DE TRAVAUX S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(01030/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.946.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 234 du 2 juin 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 14 novembre 1997 à Luxembourg, que la décision suivant a été prise à l'unanimité des voix:

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de six ans:

- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur;
- Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Bereldange, administrateur;
- Monsieur Norbert Coster, demeurant à L-Senningerberg, administrateur;
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Pour la société SOCIETE EUROPEENNE DE TRAVAUX S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01031/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOFINDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.493.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société SOFINDE LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(01034/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOPARASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.436.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 711 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société SOPARASSUR S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(01035/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOPARASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.436.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 18 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 463 du 14 octobre 1992.

Modifiée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 15 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 73 du 23 février 1994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 décembre 1997 à Luxembourg que la décision suivant a été prise à l'unanimité des voix:

Ont été nommés pour un terme de six ans:

- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, Président et administrateur-délégué;
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, administrateur;
- Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Consdorf, administrateur;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 8 décembre 1997.

Pour la société SOPARASSUR S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01036/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOPAF, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 36.890.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01046/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOPAF, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 36.890.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 8 décembre 1997*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

Le mandat de Messieurs Jean Faber, Alain Noullet et Jean-François Bouchoms, administrateurs, et le mandat de Monsieur Marc Muller, commissaire aux comptes, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
SOPAF S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01047/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.209.

Le bilan au 31 décembre 1993, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01038/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.209.

Le bilan au 31 décembre 1994, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01039/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.209.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01040/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.209.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01041/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.209.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 12 décembre 1997*

Les comptes clôturés aux 31 décembre 1993, 1994, 1995 et 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Le mandat de Messieurs Alain Noullet, Jean-François Bouchoms et Marc Muller, administrateurs, et le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01042/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.209.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue au siège social en date du 12 décembre 1997*

Tous les membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes ont démissionné de leur mandat respectif avec effet immédiat en date de ce jour.

Pour extrait sincère et conforme
SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01043/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.209.

—
Le siège de la société SFH, SWEDISH FINANCIAL HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois sise au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 44.209, a été dénoncé, avec effet au 12 décembre 1997, par son agent domiciliaire.

Pour publication et réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01044/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.859.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1997
et du conseil d'administration du 16 décembre 1997*

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration respectivement tenus le 12 et 16 décembre 1997 que Monsieur Arrigo Mancini a démissionné comme administrateur-délégué tant en maintenant son mandat comme administrateur et que Monsieur Arnaldo Lanteri a été nommé administrateur-délégué, le tout avec effet au 1^{er} janvier 1998.

Les mandats expireront à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.
Luxembourg, le 5 janvier 1998.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Extrait pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01045/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

THEMIS CONVERTIBLE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.714.

—
Le siège social de la société a été transféré avec effet au 1^{er} décembre 1997 à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Pour THEMIS CONVERTIBLE
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01062/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 1990, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01051/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 1991, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01052/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 1992, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01053/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 1993, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01054/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 1994, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01055/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01056/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

(01057/717/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Extrait des résolutions adoptée en date du 17 juin 1997, lors de l'Assemblée Générale de la société

La démission de l'ensemble des membres du Conseil d'administration a été acceptée et ont été nommés en leur remplacement, Monsieur Adi Sossover, directeur administratif et financier, demeurant au 20 bis, rue de la Régence à B-4000 Liège, Monsieur Harel Beit-On, chief executive officer, demeurant au 7 Havradem à IL-Kfar Sharyahu et Monsieur J. Albert Ifrah, directeur général, demeurant au 80, rue de l'Abbé Carton à F-75014 Paris.

La démission de ALMAGOR BASH & CO. en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée. M. Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en son remplacement. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera dès après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les prochains comptes annuels.

Le siège social a été transféré de son adresse actuelle vers le 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Pour publication et réquisition
TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01058/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 12 août 1997*

Les comptes clôturés aux 31 décembre 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant la moitié ou les trois quarts du capital social pour les exercices clôturés aux 31 décembre 1991, 1992, 1993 et 1996.

Pour publication et réquisition
TECNOMATIX TECHNOLOGIES S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01059/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

THE TREE TOP COMPUTER TRAINING ACADEMY, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4465 Soleuvre, 2, rue du Puits.
R. C. Luxembourg B 52.263.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1998, vol. 308, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 9 janvier 1998.

THE TREE TOP COMPUTER TRAINING ACADEMY, S.à r.l.

(01065/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TECHNO INDUSTRIEHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.094.

Constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à L-Pétange, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 64 du 5 février 1996.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 décembre 1997 que Monsieur Ruggero Fiorini a été nommé Président du conseil d'administration

Luxembourg, le 18 décembre 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01050/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SPRING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.624.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1998.

(01048/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SPRING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.624.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 18 novembre 1997*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

Le mandat de Messieurs Clemente Corsini, Francesco Loredan et Jacques Garaialde, administrateurs, et le mandat de Monsieur Marc Muller, commissaire aux comptes, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme
SPRING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01049/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

UNISTEEL CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 19.912.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 19 décembre 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 265 du 17 novembre 1977.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 448 du 12 septembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 février 1997 que Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant à F-Metz, a été coopté comme administrateur en remplacement de Madame Isabelle Bastin.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1997.

Pour la société UNISTEEL CORPORATION S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01071/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

SSRM MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.290.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighteenth day of December.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Ms Danielle Kolbach, master-at-law, residing in Luxembourg,
acting as a special proxy holder of STATE STREET RESEARCH & MANAGEMENT COMPANY, «the principal»,
by virtue of a proxy dated 10th December under private seal given which, after having been signed ne varietur by the
appearing person and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The person appearing, acting in his hereabove stated capacity, declared and requested the notary to record:

I.- That the société anonyme SSRM MANAGEMENT COMPANY, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, (R.C. Luxembourg, section B number 18.290), has been incorporated by a notarial deed on March 30, 1981, published in the Mémorial C, Number 107, of May 29, 1981.

II.- That capital of the société anonyme SSRM MANAGEMENT COMPANY is presently of two million five hundred Luxembourg francs (LUF 2,500,000.-).

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of SSRM MANAGEMENT COMPANY.

IV.- That the principal has acquired all shares of SSRM MANAGEMENT COMPANY referred to above and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the principal takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved company and that the liquidation of the company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the principal fully discharges the board of directors and statutory auditor for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Madame Danielle Kolbach, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial du STATE STREET RESEARCH & MANAGEMENT COMPANY «le mandant» en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 10 décembre 1997, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SSRM MANAGEMENT COMPANY, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, (R.C. Luxembourg, section B numéro 18.290), constituée suivant acte notarié du 30 mars 1981 publié au Mémorial C numéro 107 du 29 mai 1981.

II.- Que le capital social de la société anonyme SSRM MANAGEMENT COMPANY prédésignée, s'élève actuellement à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000.-).

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société SSRM MANAGEMENT COMPANY.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante prémontrée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Kolbach, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1997, vol. 831, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(01037/239/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TRANS-ART AUCTION ORGANISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 40.003.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1997, vol. 308, fol. 44, case 10/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TRANS-ART AND AUCTION ORGANISATION S.A.

Signature

(01063/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TRANS-ART AUCTION ORGANISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 40.003.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1997, vol. 308, fol. 44, case 10/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TRANS-ART AND AUCTION ORGANISATION S.A.

Signature

(01064/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TREIZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.514.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TREIZE S.A. HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.514, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 1997, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Stéphane Lang Willar, administrateur de sociétés, demeurant à Neuilly-sur-Seine,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Sganzerla, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification de l'article 8 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Assemblée décide que l'assemblée générale annuelle se tiendra désormais le premier jour du mois de juin à quinze heures.

En conséquence le premier alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jour du mois de juin à quinze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lang Willar, P. Sganzerla, C. Billon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 103S, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1998.

F. Baden.

(01066/200/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TREIZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 61.514.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stéphane Lang Willar, administrateur de sociétés, demeurant à Neuilly-sur-Seine, France, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme TREIZE S.A. HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société suivant décision circulaire du 26 novembre 1997.

Cette décision circulaire restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme TREIZE S.A. HOLDING a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 octobre 1997, non encore publié au Mémorial.

2) Le capital social souscrit de la société est actuellement de quarante-cinq millions de francs français (45.000.000,- LUF) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à trois cent millions de francs français (300.000.000,- LUF) qui sera représenté par trois cent mille (300.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 26 novembre 1997, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de seize millions cinq cent mille francs français (16.500.000,- LUF) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de quarante-cinq millions de francs français (45.000.000,- LUF) à soixante et un millions cinq cent mille francs français (61.500.000,- LUF) par l'émission de seize mille cinq cents (16.500) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a admis la société anonyme DINO S.A., ayant son siège social à Luxembourg à la souscription des seize mille cinq cents (16.500) actions nouvelles, Monsieur Stéphane Lang Willar ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de seize millions cinq cent mille francs français (16.500.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription, de la renonciation de Monsieur Stéphane Lang Willar à son droit de souscription préférentiel et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante et un millions cinq cent mille francs français (61.500.000,- LUF) représenté par soixante et un mille cinq cents (61.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme d'un million cent quarante mille francs luxembourgeois (1.140.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lang Willar, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 103S, fol. 96, case 7. – Reçu 1.017.242 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1998.

F. Baden.

(01067/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

TREIZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

F. Baden.

(01068/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

PA.ME.LA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 46.225.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1998.

Pour la société PA.ME.LA S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(01001/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.

VETINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 33.738.

Le siège social de la société a été transféré avec effet au 1^{er} décembre 1997 à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Pour VETINVEST
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01074/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 1998.
